

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2019

Présents :

BAUDE Christian	HERMON Jean-Pierre
BESLON Jacques	HEUDIER Dominique
BESLON Laurent	HOREL Jacques
BLIN Françoise	HUE Thierry
BRIARD Alain	LAVEILLE Denis
BRIAULT Christelle	LEMOINE Sylvie
BUHOT Béatrice	LEPAS René
CHATELET Jean-Marc	LEREBOURG Yves
COLLADO Jacqueline	MARTINS Ghislaine
De SAINT JORES Sylvain	MEISS David
DEDIEU Alain	MOURE Elise
DESMONTS Catherine	PICQUES Thierry
FEUILLET Daniel	RICHARD Jocelyne
FOLLIOU Noëlle	RICHARD Michel
FOULON Franck	ROUXELIN Yann
GATE Denis	
GAUMONT Nicole	

Absents

CHATELET Jean-Marc
 LARSONNEUR Anthony
 SEBERT Marie-Pierre

Pouvoirs

BIDOT Jean a donné pouvoir à Michel RICHARD
 DOUARD Christelle a donné pouvoir à Jacques Beslon
 ROLLAND Anthony a donné pouvoir à Jean-Pierre Hermon

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
37	31	3	34

Mme BUHOT Béatrice est désigné(e) en qualité de **secrétaire** par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 11 décembre 2018

Observations :

Pour : 34	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

1) Contrat de pôle de services

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il s'adresse à 65 communes qui ont été retenues au regard de leur niveau d'équipements

Le contrat de pôles de services a pour ambition l'amélioration de l'attractivité et de l'offre de services présente sur la commune. **Le programme d'actions** défini pour quatre années **devra s'articuler autour de trois objectifs**:

- l'amélioration de l'attractivité et du cadre de vie,
- le développement de l'offre de services
- et la réalisation d'actions favorisant le « mieux vivre ensemble ».

La commune de Tessy-Bocage dispose d'une enveloppe de 490 200 euros

La commune de Tessy-Bocage a présenté les opérations ci-dessous susceptibles de faire l'objet du CPS. L'éligibilité des projets est soumise à des conditions.

Volet n° 1 : ATTRACTIVITÉ (50% minimum de l'enveloppe soit 245 100 €)

					Pourcentage défini par le CM
1.1	Requalification de l'entrée du centre bourg de Tessy-sur-Vire (Route de Saint-Lô – RD28)	2018/2019	736 595 €	694 423.00 €	35%
1.2	Travaux de Réhabilitation du camping de Pont-Farcy	2019/2020	153 350 €	153 350 €	0

Volet n°2 : CENTRALITÉ (40% maximum de l'enveloppe soit 196 080 €)

2.1	Réhabilitation des salles de convivialité de Fervaches	2018/2019	310 904 €	248 723 €	35%
2.2	Rénovation thermique, sonore et extension de la salle des fêtes de Tessy-sur-Vire	2019/2020	291 597 €	233 278 €	35%

Volet n°3 : COHÉSION SOCIALE (10% minimum de l'enveloppe soit 49 020 €)

3.1	Création d'une maison de service au public (MSAP)	2019	137 500.00 €	à définir	35 %
3.2	Actions contribuant à la prévention des difficultés sociales des personnes âgées, de la famille et de la jeunesse Création d'un poste pour l'animation de la MSAP (financement sur 3 ans)	2019 à 2022		105 000.00 €	40% année 1 30% année 2 20% année 3

Le conseil municipal est appelé à valider la ventilation des projets.

Observations :

Projet Route de Saint-Lô

Subvention conditionnée à la création d'une liaison douce avec le chemin du halage

- Une piste cyclable est difficilement envisageable car la route partagée ne peut être sécurisée
- Proposition de faire un cheminement via la résidence autonomie

Camping de Pont-Farcy :

Bien vérifier si le conseil départemental de la Manche demande une montée en gamme voire un classement 3 étoiles

Salle de convivialité de Fervaches

Pas d'observations.

Revoir date pour début des réservations

Création de la MSAP

Délai impératif à tenir fixé avec la Poste

Toujours en négociation pour acquérir la maison communautaire : centralité, bonne visibilité

Revoir avec Saint-Lô Agglo car le prix doit prendre en compte tout le contexte : participation de l'ex CdC de Tessy, travaux d'aménagement intérieur et extérieur à réaliser.

Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

2) SDEM : transfert de la compétence gaz vers le SDEM

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article 3.2.3 de ses statuts, le SDEM50 exerce en lieu et place des membres qui en font la demande, la compétence optionnelle d'autorité organisatrice de distribution de gaz et du service public de fourniture de gaz mentionnée à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales, et notamment :

- Passation avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation de missions de service public de distribution de gaz, ainsi qu'à la fourniture de gaz aux tarifs réglementés de vente ou, le cas échéant, exploitation en régie de tout ou partie de ces services;
- Passation avec toute entreprise agréée à cet effet par le ministre chargé de l'énergie de tous actes relatifs à la distribution publique de gaz combustible sur le territoire des communes non desservies dans le respect de la procédure de mise en concurrence régie par les articles L. 1411-1 et suivants du CGCT ;
- Représentation des intérêts des usagers dans leurs relations avec les entreprises délégataires ;
- Contrôle du bon accomplissement des missions de service public visées ci-dessus et contrôle du réseau public de distribution de gaz ;
- Maîtrise d'ouvrages des investissements sur le réseau public de distribution de gaz ;
- Participation à l'élaboration et à l'évaluation des schémas régionaux du climat de l'air et de l'énergie et des plans climat-énergie prévus par le code de l'environnement ;
- Communication aux membres du SDEM50, dans le cadre des textes en vigueur, des informations relatives au fonctionnement des missions de service public visées au présent article.

A ce titre, M. ..., Le Maire ... expose au conseil municipal l'intérêt de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDEM50, en particulier pour les raisons suivantes :

- Le caractère éminemment technique et donc la nécessaire professionnalisation de cette compétence et des missions qui s'y rattachent ;
- La nécessité de disposer de moyens humains, techniques et financiers qui ne peuvent être assurés qu'au sein d'une structure de coopération dédiée ;
- Les enjeux de sécurité et de qualité de la desserte gazière ;
- Le développement du réseau public de distribution organisé dans un souci d'aménagement du territoire et de cohésion territoriale, selon une approche supra- communale et multi-énergies, électricité et gaz notamment.

Le transfert de cette compétence optionnelle « Gaz » doit être entériné par délibération prise par le comité syndical du SDEM50 et prend effet à la date indiquée par cette dernière.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de ce transfert de compétence.

Observations : Explications apportées il y a quelques semaines par Monsieur RAULT.

Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

3) Projet Route de Saint-Lô : attribution du lot n°1

Rapporteur : Jocelyne Richard et Jacques Horel

Présentation du rapport d'analyse

Présentation de l'estimation du projet

Lot et entreprise	Tranche			TO1 - TRANCHE CIMETIERE		TO2 - TRANCHE SUD		TOTAL ht
	Base	Option 1	Option 2	Base	Option 2	Base	Option 2	
Lot 1 - JONES TP	407 478,60 €	non retenue	11 020,00 €	63 272,00 €	2 390,00 €	42 494,20 €	5 440,00 €	532 094,80 €
Lot 2 - SORAPEL	26 902,00 €	3 340,00 €	- €	6 162,50 €	- €	5 592,50 €	- €	41 997,00 €
Lot 3 - VALLOIS	17 893,33 €	- €	- €	3 178,74 €	- €	- €	- €	21 072,07 €
Total ht	452 273,93 €	3 340,00 €	11 020,00 €	72 613,24 €	2 390,00 €	48 086,70 €	5 440,00 €	595 163,87 €

NOTA: Si, lors de l'établissement du budget prévisionnel 2019, il s'avérait nécessaire de diminuer cet investissement, la tranche du cimetière TO1 pourrait être supprimée par avenant et le montant des travaux pourrait alors être ramené à **520 160,63 €**

Observations : Avis favorable

Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Points sur les mouvements sur le territoire :

- Le mur a abeilles : travaux de restauration (presse, télé)
- Chevalier Diag : achat de la parcelle la Minoterie pour 33 000 euros
- Veolia quitte le territoire communal. Saint Lo Agglo étudie le rachat avec les EPF
- Ex Local DDE : quoi en faire.

4) Projet Chaufferie bois : lancement études_ pour le changement de chauffages dans l'école maternelle de Tessy.

Rapporteur : Jocelyne Richard

- En complément de l'étude pour la chaufferie bois, il serait opportun de lancer une étude de faisabilité sur les changements de chauffage de l'école maternelle afin d'avoir une idée du cout des travaux.

Observations : Ecole maternelle : travaux à réfléchir sur les chauffages tout électriques et sur la réfection de la toiture.

Avis favorable

Penser à la DETR et TEPCV

Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

5) Commune nouvelle : changement code postal

Rapporteur : Yves Lerebourg

Certains organismes demandent une délibération pour prendre acte du changement de code postal pour la commune déléguée de Pont-Farcy

Observations : Avis favorable

Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

6) Personnel communal

Rapporteur : Thierry Picques

1) Personnel communal

- Approbation des cycles de travail du service technique

Jour	Agents	ÉTÉ du 1er avril au 31 octobre		HIVER du 1er novembre au 31 mars	
		Matin	Après midi	Matin	Après-midi
LUNDI	ALEXANDRE Patrick	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	
	BOSCHER Christophe	7h00-12h00	13h30 - 17h00	7h00-12h00	
	DOGON Sylvain	7h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	
	HAMEL Dominique	7h00-12h00		8h00-12h00	13h30-17h00
	HARIVEL Philippe	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 17h00
	HUREL Emmanuel	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 17h00
	LECANUET Philippe	7h00-12h00		7h00-12h00	
	LEMAZURIER Didier	7h00-12h00		8h00-12h00	
	LENEVEU Philippe	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 16h30
MARDI	ALEXANDRE Patrick	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 17h00
	BOSCHER Christophe	7h00-12h00	13h30 - 17h00	7h00-12h00	13h30 - 17h00
	DOGON Sylvain	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	
	HAMEL Dominique	8h00-12h00		8h00-12h00	
	HARIVEL Philippe	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	
	HUREL Emmanuel	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 17h00
	LECANUET Philippe	6h00-12h00	13h30 - 17h00	6h00-12h00	
	LEMAZURIER Didier	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 16h30
	LENEVEU Philippe	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 17h00
MERCREDI	ALEXANDRE Patrick	8h00-12h00	13h30 - 17h00		
	BOSCHER Christophe	7h00-12h00		7h00-12h00	
	DOGON Sylvain	7h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30-17h00
	HAMEL Dominique	7h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	
	HARIVEL Philippe	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 17h00
	HUREL Emmanuel	8h00-12h00	13h30 - 17h00		
	LECANUET Philippe	6h00-12h00	13h30 - 17h00	6h00-12h00	13h30 - 17h00
	LEMAZURIER Didier	7h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 17h00
	LENEVEU Philippe	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 17h00
JEUDI	ALEXANDRE Patrick	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 17h00
	BOSCHER Christophe	7h00-12h00	13h30 - 17h00	7h00-12h00	13h30 - 17h00
	DOGON Sylvain	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	
	HAMEL Dominique	8h00-12h00		8h00-12h00	
	HARIVEL Philippe	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 16H30
	HUREL Emmanuel	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 17h00
	LECANUET Philippe	7h00-12h00	13h30 - 17h00	7h00-12h00	
	LEMAZURIER Didier		13h30 - 17h00		13h30 - 17h00
	LENEVEU Philippe	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	
VENDREDI	ALEXANDRE Patrick	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 17h00
	BOSCHER Christophe	7h00-12h00	13h30 - 15h30	7h00-12h00	
	DOGON Sylvain	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30-17h00
	HAMEL Dominique	7h00-12h00		8h00-12h00	
	HARIVEL Philippe	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8H00-12H00	
	HUREL Emmanuel	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	13h30 - 17h00
	LECANUET Philippe	7h00-11h00		7h00-12h00	
	LEMAZURIER Didier	7h00-12h00		8h00-12h00	
	LENEVEU Philippe	8h00-12h00	13h30 - 17h00	8h00-12h00	
SAMEDI	ALEXANDRE Patrick				
	BOSCHER Christophe				
	HAMEL Dominique				
	HARIVEL Philippe				
	HUREL Emmanuel				
	LECANUET Philippe				
	LEMAZURIER Didier	8h00-12h00		8h00-12h00	
	LENEVEU Philippe				

Le comité technique rattaché au centre de gestion a approuvé.

Observations : Avis favorable

Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

Mouvement de personnel

Recrutement en CAE de Sylvain Dogon

Réorganisation à l'école de Tessy

Réorganisation à la Résidence Marcel Bourdon

Aurélie Paul remplace Sandrine Candie à la résidence

Réorganisation service administratif

- Bilan entretiens professionnels

Observations : Le personnel aime son travail. Plusieurs sujets à revoir en commission Personnel (téléphones service technique, mutuelles...)

7) Finances : ouverture des crédits en investissement

Rapporteur : **Thierry Picques et Aline Leneveu**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2019 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après

Les restes à réaliser seront calculés d'ici la fin du mois de janvier.

Observations : le conseil municipal autorise l'ouverture des crédits comme détaillées ci-dessous :

Chapitre	Crédits ouverts
20	16 450
21	393 874

Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

8) Finances : tarif de location de la salle de convivialité de Fervaches

Rapporteur : **Thierry Picques**

Considérant que la salle de Fervaches pourrait être louée d'ici le mois de juin, des réservations peuvent être demandées dès maintenant.

Il convient de prévoir un tarif.

Observations :

SALLE DE CONVIALITE DE FERVACHES							
Habitant Commune	Hors Commune	Chauffage	Couvert	Associations locales	Association Hors commune	Vin d'honneur	Cauton
130 €	160 €	30 €	0.75 €	Gratuit	30 €	70 €	400 €

Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

9) **Affaires scolaires : règlement des temps périscolaire**

Rapporteur : Yves Lerebourg

La commission scolaire propose le règlement intérieur

2 règlements ont été rédigés afin de s'adapter aux horaires et aux modalités d'inscription des deux écoles.

**REGLEMENT INTERIEUR
PAUSE MERIDIENNE, CANTINE, GARDERIE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES
ANNÉE SCOLAIRE 2018 – 2019**

Un service de restauration scolaire et de garderie vous est proposé à l'école Jacques Bulot, sous l'autorité et la responsabilité du maire.

En voici les règles de fonctionnement.

Serviettes de table

Chaque enfant déjeunant à la cantine (aussi bien maternelle que primaire) devra avoir deux serviettes de table marquée à son nom, qu'il portera à chaque repas et qui sera à changer au cours de la semaine.

Inscriptions

Elles sont obligatoires pour la cantine. Chaque parent devra remplir une fiche mensuelle individuelle de renseignement. Elles doivent toutefois être exceptionnelles avec inscription obligatoire 48h avant.

Gestion des absences à la cantine

La restauration scolaire n'est pas un service obligatoire mais dès lors qu'un enfant est inscrit, toute absence à la cantine doit être signalée 48h avant, auprès de Sandrine au 02 33 56 00 55

Tout repas non décommandé 48h avant sera facturé (Sauf en cas d'absence pour cause de maladie).

Tarifs

Ils sont fixés par le Conseil Municipal.

➤ **Garderie** : Tessy Bocage et hors commune

➔ 0.30 € le quart d'heure. Le quart d'heure commencé sera payé.

➤ **Cantine** :

- **Jours** : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

- **Horaires** : de 12h à 13h50.

- **Menus** : Ils sont préparés par période entre les vacances scolaires et respecte l'équilibre alimentaire. Ils sont élaborés par la cantinière (pour les maternelles) et par le collège (pour le primaire.) (Voir le site internet communal et les affichages).

Cantine maternelle extérieure	3.99 €
Cantine primaire extérieure	4.49 €
Cantine maternelle Tessy Bocage	3.94 €
Cantine primaire Tessy Bocage	4.24 €
Pour tout repas non inscrit et non prévenu avant 9h30 le jour même	6€

➤ **Étude** :

- **Jours** : lundi, mardi, jeudi

- **Horaires** : de 16h45 à 17h45.

- À partir du CE1.

- **Tarifs** : 1.30€ par soir

➤ **Activités périscolaires** (temps du midi).

- **Jours** : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

- **Horaires** : après le repas.

- **Activités** : planning au début de chaque nouvelle période. (Affichage à l'école)

Paiement

- Il doit être effectué à la Trésorerie de Torigny les Villes à réception de l'avis de paiement, par prélèvement, par chèque ou espèces.

- Tous les impayés doivent être régularisés auprès du Trésor Public.

Discipline

LES ENFANTS DOIVENT :

- Avoir le même comportement à la **garderie**, sur le **temps de méridien**, à la **cantine** et aux **activités périscolaires** que sur le **temps scolaire**.

- Respecter les règles de politesse envers tous les adultes qui les encadrent et envers leurs camarades.

- Maintenir les locaux dans un état convenable de propreté.

- Respecter le matériel mis à leur disposition. (Tout matériel volontairement endommagé sera remboursé par la famille. Les parents seront informés par courrier postal)

- Manger proprement et respecter les aliments.

- Se déplacer en ordre et dans le calme après avoir reçu l'accord du personnel encadrant.

➔ Un permis de bonne conduite est détenu pour chaque élève du primaire.

➔ Le règlement a été lu par Monsieur le Maire en début d'année.

LES PARENTS DOIVENT :

- Respecter les horaires scolaires et périscolaires

Tout retard à la garderie du soir au-delà de 18h30 sera facturé 5€.

Prévenir en cas de retard : 02 33 56 00 55

Allergie et régime

Il est nécessaire d'informer la mairie pour tout régime ou allergie alimentaire médicalement prouvé par un certificat médical. Un PAI (protocole d'accueil individualisé) sera mis en place conformément à la circulaire 2001-118 du 25 juin 2001 par le médecin scolaire et la direction de l'école.

Le personnel communal n'est pas autorisé à donner des médicaments aux enfants.

Accident - Urgence

Tout accident grave est immédiatement signalé aux parents. Le personnel communal contacte les secours (médecin, pompiers, ...). Il n'est pas autorisé à accompagner les enfants à l'hôpital et un enfant ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal.

ATTENTION : Signaler tout changement de N° de téléphone ou d'adresse au cours de l'année.

Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le dit-règlement pour autoriser sa mise en vigueur.

Observations : Avis favorable

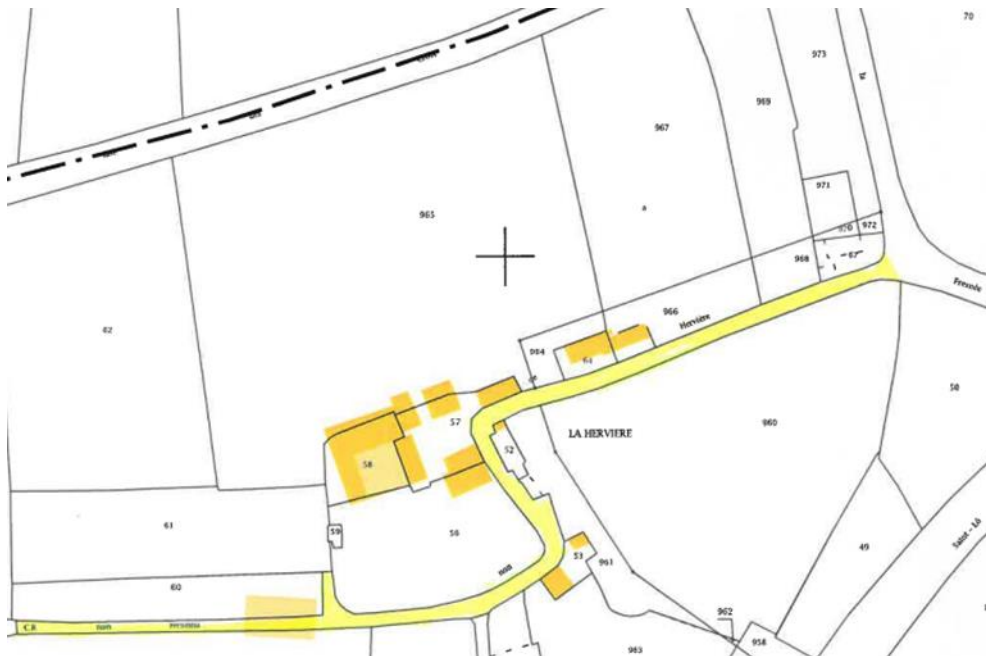
Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

10) **Domaine public communal** : aliénation d'un chemin communal au lieu-dit la Hervière

Rapporteur : Monsieur le Maire

Un habitant souhaite acquérir un chemin rural.

Plan :



Procédure

I Désaffectation pratique

II - Décision du conseil pour lancer la procédure de vente

Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation

III - Procédure d'enquête

1. Ouverture de l'enquête publique

- *Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation*
- *Arrêté d'enquête publique en vue de l'aliénation d'un chemin rural et de la désignation d'un commissaire enquêteur*

2. Publicité de l'enquête publique

3. Déroulement de l'enquête publique

4. Décision suite à l'enquête publique

IV - Modalités de la vente

- *Délibération portant désaffectation et aliénation après enquête*
- ⇒ Avis des domaines : la délibération décidant de la cession de tout ou partie d'un chemin rural est prise « au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'État. Cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine. »

1. Blocage de vente La vente ne pourra être décidée si une association syndicale autorisée demande, dans les 2 mois qui suivent l'ouverture de l'enquête préalable, de se charger de l'entretien de la voie. L'association ne pourra être « autorisée » par le préfet que si elle regroupe la majorité des propriétaires concernés représentant les 2/3 de la superficie des terrains, ou les 2/3 des intéressés représentant plus de la moitié de la superficie (art. L 161-10) ;

2. Mise en demeure

Courrier de mise en demeure des propriétaires riverains

3- passage devant le notaire

Observations : Avis favorable

Cela reste un cas particulier.

Pour : 34	Contre : 0	Abstentions : 0	
------------------	-------------------	------------------------	--

11) Devis en cours

Rapporteur : Monsieur le Maire

Entreprise	Travaux	Montant TTC	Etat
	Climatisation dans la maison de santé		Analyse des offres par Jocelyne Richard
On retient le devis de 12093.84 euros de l'entreprise Sovimef froid Lecorneur			
Motoculture de l'étang	Réparation tracteur de Pont-Farcy	1721.69	réparé
Cornille Havard	Réparation bride cloches-Eglise de Fervaches	1722	En cours
Bocage Bureautique	Achat ordinateur mairie	1364.59	installé
Bocage Bureautique	Achat tablettes pour pointage	465.70	Installé à l'école
Socotec	Mission SPS et attestation accessibilité Hand pour les travaux de l'école TSV	1693	A signer

12) Dates à retenir

- 1) Tessy Infos
- 2) Conseil municipal : jeudi 7 février 2019

13) Questions diverses

- Ralentisseur Route de Chevy :
En cours d'étude avec le conseil départemental de la Manche
- Vitres vandalisées à l'école maternelle de Tessy : constat par huissier fait. Remboursement par l'assurance en cours
- Ecole Berlioz : projet annulé
- Devis Gondouin : Route du Moulin - Pleines Œuvres : effondrement d'un pont. réparation pour 2200 euros avec débermage
- Date à définir pour une commission Chemins
- Date à définir pour la mini commission Fleurissement
- Indemnité pour un conseiller municipal délégué à la culture : avis favorable. Reconnaissance de l'ampleur du travail fait (bulletin municipal, saison culturelle, site internet, usine Utopik...)
33 voix pour et 1 abstention.

Tour de table :

Alain Dedieu : Réunion base de loisirs : mercredi 13 février à la mairie à 20h00

Jacques Beslon : frelons asiatiques. Qu'advient-il ?

Etant donné que c'est un problème au de la du territoire communal, la prise en charge idéale serait : 1/3 commune, 1/3 Département et 1/3 Particulier

Dominique Heudier : mur effondré sur Pont-Farcy au bord du halage et c'est un danger. Le maire délégué dit que rien ne peut être fait car les propriétaires sont privés et introuvables.

David Meiss : concert des Mouf Mouf organisé au profit de l'association Au Son d'Euh Lo le vendredi 15 février.

Thierry Hue : éclairage Route de Montabot et devant l'école Pont-Farcy : revoir l'heure d'allumage.

Nicole Gaumont : prévoir une mini-commission Commerces vacants

⇒ Composition : Daniel Feuillet / Nicole Gaumont/ Alain Dedieu / Yves Lerebourg

Fin de la réunion à 23h30.